

Service Agriculture et développement rural

**Objet : Demande individuelle de reconnaissance du cas de force majeure
- Campagne PAC 2024 au titre de la BCAE7 et de l'Ecorégime**

N° pacage : 0380..... Raison sociale (nom.....
de la société) :

Adresse mail :

Compte-tenu des conditions climatiques, je soussigné-e (NOM Prénom) atteste que les épisodes pluvieux successifs depuis fin octobre 2023 et qui se sont poursuivis début 2024 ont empêché l'implantation de mes cultures d'hiver.

A ce titre, la mise en place des cultures de printemps venant en remplacement **ne me permet plus de respecter mes engagements BCAE7** (rotation annuelle) et/ou **Ecorégime** voie des pratiques,

→ je demande à bénéficier de la dérogation au titre du cas de force majeure afin que la culture d'hiver qui aurait dû être déclarée puisse être prise en compte au titre de la BCAE7 et de l'Ecorégime sur les parcelles suivantes de mon exploitation :

îlot	parcelle	surface	commune	culture d'hiver initialement prévue : (semée en automne 2023)	Culture de printemps venue en remplacement (ou SNE)

(si besoin de plus de lignes, joindre un tableau annexe sur papier libre)

J'ai pris connaissance du fait que si la reconnaissance du cas de force majeure est acceptée, la culture prise en compte pour l'ensemble de mes aides sera la culture d'hiver et pas la culture réellement implantée.

Fait à,

le/...../2024

Signature(s) : (dans le cas d'une forme sociétaire, le signataire est le gérant ou tous les associés en cas de GAEC)

Le formulaire devra être transmis **lors de la télédéclaration ou**
par mail à : ddt-pac@isere.gouv.fr
ou par courrier à :
DDT de l'Isère / SADR-Cellule PAC
17 boulevard Joseph Vallier - BP 45
38040 GRENOBLE Cedex 9